



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

**Commission des transports et de
l'environnement**

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 227-20181205**

2018

Séance du mardi 4 décembre 2018

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018)

Membres présents :

M. Campeau (Bourget)
M. Caron (Portneuf)
M^{me} Fournier (Marie-Victorin)
M^{me} Ghazal (Mercier)
M^{me} Grondin (Argenteuil)
M. Lemay (Masson)
M^{me} Montpetit (Maurice-Richard)
M. Reid (Beauharnois)
M^{me} St-Pierre (Acadie)
M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata)
M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)

Autre député présent :

M. Paradis (Lévis), président de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 13, M. Paradis (Lévis) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Montpetit (Maurice-Richard) propose la motion suivante :

QUE M^{me} St-Pierre (Acadie) soit élue présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} St-Pierre (Acadie) élue présidente de la Commission.

M^{me} St-Pierre (Acadie) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

M. Campeau (Bourget) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Grondin (Argenteuil) soit élue vice-présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M^{me} la présidente déclare M^{me} Grondin (Argenteuil) élue vice-présidente de la Commission.

À 16 h 16, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Louisette Cameron

Christine St-Pierre

LC/jd

Québec, le 4 décembre 2018